



## Fonds de soutien aux actions citoyennes

### Le fonds de soutien aux actions citoyennes c'est quoi ?

Le Fonds de soutien aux actions citoyennes a pour objectifs d'accompagner et d'encourager l'engagement des habitants dans la vie de leur quartier en apportant une aide financière pour le développement de projets d'intérêt public.

A travers le fonds de soutien aux actions citoyennes, la ville de Brest, la Caisse d'allocations familiales et le Conseil départemental du Finistère souhaitent soutenir les initiatives collectives des habitants et leur pouvoir d'agir pour mener des projets et des actions qui dynamisent la vie du quartier, qui rassemblent autour d'un moment de convivialité, qui créent de la cohésion...

Le fonds de soutien aux actions citoyennes est mis en place dans le cadre du [contrat de ville de Brest métropole](#).

### Les critères

- > le projet doit être porté par un habitant ou un groupe d'habitants
- > le projet doit s'adresser en priorité aux habitants des quartiers identifiés dans le cadre du contrat de ville
- > l'aide financière accordée peut être de 1 500€ maximum
- > le budget devra prévoir une part d'autofinancement
- > pour recevoir l'argent : soit la subvention est versée à une association que vous connaissez (centre social, maison de quartier, ...), soit les factures sont directement réglées par la mairie
- > le projet doit être d'intérêt collectif, il peut concerner tous les champs de la vie locale

Exemples d'actions qui peuvent être soutenues:

- > la valorisation d'un quartier,
- > l'amélioration du cadre de vie,
- > le développement de services pour les habitants,
- > les animations,
- > la solidarité intergénérationnelle,
- > la lutte contre l'isolement,
- > la lutte contre les stéréotypes et les préjugés,...

### Téléchargez votre dossier incluant le formulaire

- > [Quartier de Saint Pierre](#)
- > [Quartier de Saint Marc](#)
- > [Quartier de Lambézellec](#)
- > [Quartier des Quatre Moulins](#)
- > [Quartier Europe](#)
- > [Quartier Centre](#)
- > [Quartier de Bellevue](#)

Dernière mise à jour le : **15 juin 2020**

**HÔTEL DE METROPOLE**

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02.98 33 50 50

[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

**Hôtel de ville de Brest**

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02.98 00 80 80

[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30